

---

Herbert E. Brekle

Louis-Jacques-Joseph Daube:  
Révolutionnaire (1792) et Idéologue (1802) \*

/3

Daube naquit vers 1763 à Ordizan (Hautes-Pyrénées). Vers le début des années 80 Pierre Laromiguière (1756-1837) fut son professeur dans une école à Tarbes, ce qui, nous le verrons, sera d'une importance décisive pour l'évolution intellectuelle de Daube. Dans un ouvrage qui fait autorité pour l'histoire du Collège de Tarbes, Louis Canet qualifie Daube d'"ancien doctrinaire"; cela pourrait signifier que Daube, au cours des années 80, aurait été au service de l'Eglise. Il est vrai que J. de Viguierle (1976) ne confirme pas cette information donnée par Canet.

Depuis le début de la Révolution jusqu'en 1796 Daube se trouva à Paris, pour y faire des cours publics sur les principes de la législation à la demande de la Constituante. C'est toujours sur ce même sujet, plus tard aussi sur l'idéologie et la grammaire générale qu'il fit des cours à l'Ecole centrale de Tarbes, depuis 1796 jusqu'à la fermeture de cet établissement. (cf. Appendices 2 et 3).<sup>1</sup>

Daube était marié avec Josephine Rosalie Forestier. Par ailleurs, nous ne savons presque rien de sa vie. Il est possible que des recherches faites dans des registres d'églises, des actes d'état civil, des dossiers de notaires, provenant de la région de Tarbes, donnent des informations plus détaillées.

Daube mourut le 15 mai 1847 à l'âge de 84 ans. Il avait exprimé le voeu d'être inhumé dans sa propriété même, dans la commune de Mérilheu près de Tarbes.

L'oeuvre scientifique de Daube, dans la mesure toutefois où elle a été publiée, n'est pas très volumineuse.

En 1792 il édite l'*Essai sur les préjugés*, qu'il attribue à César Chesneau Dumarsais (1676-1756), important grammairien du début des Lumières, suivant en cela une opinion largement répandue à cette époque.

En 1799, Daube publie, dans les programmes scolaires de l'Ecole centrale de Tarbes, des résumés de ses cours sur "Idéologie et grammaire générale" et sur la "Legislation" (cf. Appendix 2).

En 1803 parut son principal ouvrage scientifique, *Essai d'idéologie, servant d'introduction à la grammaire générale* (2<sup>e</sup> édition en 1805).

Dans la *Décade philosophique et littéraire*, périodique attitré des idéologues, cet ouvrage ou encore son auteur est plusieurs fois mentionné avec éloge (Messidor an III, messidor an VIII, vendémiaire an XII; cf. aussi le résumé de l'essai dans le *Journal général de la littérature de France*, Paris 1803, III<sup>e</sup> classe: Philosophie, Morale, p. 276-7).

En 1830 il publie l'*Adresse aux deux chambres* (21p.).

En 1840 parut *Le psychologiste ou manuel anti-matérialiste*.

En 1842 parut son dernier ouvrage *Question proposée par l'Académie française. Quelles sont les applications pratiques les plus utiles que l'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère?* (198p.).

Dans sa description historique de l'Ecole centrale de Tarbes (1897-1900: t.IV, p.505), Canet raconte qu'il a trouvé des manuscrits de Daube chez une petite-fille de l'auteur; il cite notamment une grammaire grecque, un cours sur la morale et la législation, les *Nouvelles morales* de Soavès (traduites de l'italien) ainsi qu'un *Essai sur l'instruction publique*, rédigé sous forme de lettres adressées à son fils.

Quelques remarques faites par Picavet (1891: pp. 531, 545, 548, 553) contribuent à préciser sur tel ou tel point la biographie intellectuelle de Daube. Picavet classe Daube, avec Ferrard, Cardalliac, Valette, Saphary et d'autres, dans "l'école de Laromiguière" (1891: 548); il essaye de minimiser de possibles influences de l'élève sur son maître. D'une part il ressort de l'*Essai* de Daube qu'il était certes d'accord avec son maître, pour l'essentiel, sur la critique de Condillac, Bonnet, Helvétius et d'autres, d'autre part que Daube, toutefois, n'était pas dénué de tout sens critique vis-à-vis de Laromiguière. La question d'une influence possible devrait être encore clarifiée par des études de détail; il en va de même pour les recherches concernant la vie et l'oeuvre de Daube lui-même.<sup>2</sup>

Nous présenterons tout d'abord ci-après la première oeuvre de Daube, son

---

"Discours préliminaire" à *l'Essai sur les préjugés* (1792 = l'an premier de la République Française de (Pseudo)Dumarsais),<sup>3</sup> pour aborder ensuite encore brièvement *l'Essai* (1803) de Daube lui-même.

*L'Essai sur les préjugés*<sup>4</sup> était connu et apprécié dans les milieux philosophiques depuis 1769 au moins, à cause de sa critique mordante des structures de pouvoir de l'Ancien Régime. C'est pourquoi il est très compréhensible qu'une personne enthousiasmée par les idées de la Révolution s'efforce le plus tôt possible de rendre accessible à ses concitoyens libérés du joug de la tyrannie cet important texte des Lumières. Le "Discours préliminaire" de Daube comprend 38 pages (plus 12 pages de "Précis historique de la vie de Dumarsais"). Laissons parler notre auteur lui-même. Pour lui, "l'ignorance du peuple sur les sujets les plus importants" (I) est la principale source de tous les maux; elle a conduit à cette

copulation monstrueuse entre le despotisme et la superstition, qui porta les maux de l'humanité à leur comble. (III)

Daube a ainsi abordé le thème principal de son "Discours préliminaire", en conformité totale avec l'une des thèses principales de *l'Essai sur les préjugés*. Dans une perspective historique et de critique idéologique, il voit dans le soutien mutuel du système féodal et du clergé les conditions fondamentales de l'oppression et de l'exploitation du peuple, aussi bien d'un point de vue matériel que d'un point de vue moral et intellectuel. La citation suivante montre que Daube se sert de moyens rhétoriques tout à fait traditionnels pour exposer les raisons du fonctionnement de ce mécanisme:

Comment ont-ils <les despotes> détruit dans l'homme l'horreur qu'il a pour la servitude? Comment ont-ils effacé en lui le sentiment de sa propre dignité? Comment se sont-ils préservés du désespoir que devoit naturellement produire l'oppression? Comment ont-ils dénaturé les idées, au point de faire regarder comme le plus grand des crimes ce que les Grecs et les Romains regardoient avec raison comme une vertu, comme un devoir, le meurtre des tyrans? Comment? Par la superstition. Pour asservir les corps, il falloit commencer par subjuguier les âmes, et ce fut l'ouvrage des prêtres. <V>

<...> ils <les prêtres> firent Dieu semblable aux tyrans de la terre: par-là ils divinèrent en quelque sorte les vices de ces derniers, et accoutumèrent les hommes à souffrir, sans murmurer, leurs injustices, leurs vexations, leurs brigandages. <...> C'est ainsi que les prêtres firent l'apothéose du despotisme; ils obtinrent en reconnaissance le privilège de tromper le peuple pour leur compte, et de s'enrichir de ses dépouilles; ils se donnèrent comme les dispensateurs des grâces et des punitions célestes, et tinrent les hommes crédules et pusillanimes prosternés à leurs pieds <...>. (VI-VII)

<...> Tel fut le pacte entre le trône et l'autel. *Tromper et effrayer pour dominer et pour voler*, voilà les conditions et les avantages réciproques, le but et les moyens des prêtres et des tyrans. <...>. (VIII)

Après que Daube a indiqué les conditions et les méthodes fondamentales qui conduisirent à l'oppression et à la domination de la *misera plebs*, il

---

parle ensuite en détail des principaux instruments de ce processus: il s'agit d'une part de la création de "préjugés" (nous dirions aujourd'hui d'une fausse conscience), d'autre part, mentionne-t-il, des instruments de transmission que sont les institutions d'enseignement et d'autres institutions sociales comme le mariage et la famille, toutes déterminées idéologiquement par des intérêts cléricaux:

Mais pour établir le despotisme tant sacerdotal que politique, il falloir de bonne heure y préparer les esprits par l'abrutissement, étouffer la raison par les préjugés; substituer des absurdités sacrées à des connaissances utiles, corrompre et avilir les âmes, obscurcir et égaler les esprits. <...>.

L'éducation de la jeunesse fut donc confiée à des prêtres. Leur premier soin fut d'exiger de leurs élèves un respect et une soumission absolue pour leurs dogmes, quelque absurdes qu'ils soient: le doute même fut regardé comme un crime, la soumission, ou plutôt l'abnégation de la raison, et la foi aveugle, comme la plus grande de toutes les vertus. <...>. (IX-X)

<...> les plaisirs les plus innocents devinrent des scandales; le mariage, le plus saint des devoirs sociaux, une imperfection; et le plus grand des attentats contre la société, la nullité monastique, le plus haut degré et le modèle de la perfection <...>. (X-XI)

De leur côté, les despotes secondèrent les efforts des prêtres. Les bourreaux, les supplices attendirent ceux qui osaient penser sans la permission sacerdotale. Les prêtres menaçaient de l'enfer ceux qui ne se soumettaient pas aux tyrans; ceux-ci menacèrent des tortures et de la mort ceux qui osaient secouer le joug ecclésiastique. Telle est la double et lourde chaîne qui pesait et pèse encore sur la plus grande partie de l'humanité <...>. (XII)

Si nous étudions les conditions de véracité de la dernière phrase pour le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, nous devons constater que, *mutatis mutandis*, dans bien des parties du monde, la situation sociale conditionnée par des idéologies ne s'est pas fondamentalement modifiée (Je pense ici, concrètement, à la situation telle qu'elle se présente, par exemple, à l'observateur impartial dans les petites villes et les villages bavarois. Cela signifie évidemment aussi que les effets du pacte entre le gouvernement et le clergé ne sont pas seulement observables au niveau régional; les conditions imposées par les institutions politiques et bureaucratiques et l'ensemble des mesures permettant d'imposer les intérêts des deux parties se sont certes modifiés depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'effet est toutefois resté le même).

Dans le reste de l'oeuvre, notre auteur présente des perspectives axées sur l'avenir: les idées et connaissances des Lumières ne doivent pas rester propriété d'une aristocratie intellectuelle, mais doivent plutôt s'intégrer à la culture populaire générale, et ceci surtout pour rendre possible à chacun l'épanouissement d'une conscience politique, ce qui, en fin de compte, devrait conduire, par le biais de la démocratie représentative, à une démocratie directe:

Les idées des grands-hommes, le fruit de leurs veilles et de leurs méditations, étoient devenus la propriété exclusive d'un petit

nombre d'individus. Détruisons ce monopole de lumières, popularisons la raison; c'est le seul moyen d'établir par le fait cette égalité précieuse, base nécessaire du gouvernement républicain. L'aristocratie des connaissances et des talents lui deviendrait peut-être aussi funeste que celle des nobles et des prêtres. (XXV-XXVI)

Charger un autre de vouloir pour soi, est, il faut en convenir, une absurdité. On ne délègue pas plus la volonté que les sensations pour la déterminer. Jusqu'à ce que le plus grand nombre des citoyens puisse concourir directement à la formation de la loi, la liberté en dernière analyse se réduira au droit de se choisir des maîtres, et d'en changer par intervalles, et ce droit même en est-il un pour le plus grand nombre? (XXXIV)

Daube achève son "Discours" par un éloge de Dumarsais à l'orientation politique et pratique très marquée; il revient ce faisant au point central de son argumentation, la nécessité de briser cette "copulation monstrueuse entre le despotisme et la superstition" et d'organiser désormais les relations entre les hommes et les relations sociales en fonction du "bon-sens" éclairé:

<...> Dumarsais, le catéchisme du bon-sens, remplacera bientôt ces catéchismes inintelligibles que les prêtres avoient inventés pour étouffer la raison de la jeunesse. Au-lieu de ces livres de prières insignifiantes, ou de chants gothiques écrits dans une langue qu'ils n'entendent pas, les cultivateurs eux-mêmes se procureront dans Dumarsais un ami, un conseiller de tous les jours qui parle à leur bon-sens, qui nourrisse, qui fortifie leur raison, qui leur fasse goûter l'esprit de la liberté, bénir la révolution, et qui les guérisse de la maladie sacerdotale, la superstition. (XXXVII-XXXVIII)

Onze ans après sa première oeuvre, Daube fait paraître son *Essai d'idéologie, servant d'introduction à la Grammaire générale*; il le fait précéder, en épigraphe, d'une citation de Saint-Augustin ("Absit error opinantium se scire quod nesciunt"). La position fondamentale de notre auteur, qui se place d'un point de vue d'une théorie critique de la connaissance, est ainsi bien caractérisée. L'oeuvre elle-même comporte un court "chapitre préliminaire", dans lequel Daube expose les relations entre sa conception de l'"idéologie" (nous dirions aujourd'hui science cognitive) et la grammaire générale, et également, d'autre part, le rôle de l'"idéologie" en tant que science de base pour toutes les autres sciences. Les deux sections principales de l'oeuvre (que nous ne pouvons pas aborder ici) traitent des "facultés de l'entendement" et des "facultés de la volonté".

Dans "l'avertissement" à son *Essai*, Daube explique qu'il a, certes, un grand respect pour la philosophie de Condillac, et pour elle en particulier, mais que pourtant, malgré tout, selon le principe qu'"il ne faut jamais jurer de la parole du maître", il espère réfuter, en utilisant les mêmes méthodes, quelques-uns des prémices et arguments de Condillac. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas pour lui de mettre sur pied un nouveau système, son seul but étant

d'être utile aux jeunes gens qui se livrent à l'étude des sciences métaphysiques, en séparant les principes que j'ai cru suffisamment établis, de ceux qui me paraissent faux ou du moins susceptibles de contradiction. (III/IV)

Nous nous contenterons pour, finir, d'étudier en détail quelques points du "chapitre préliminaire" de Daube.

Le domaine de matière d'une "grammaire générale" comporte pour Daube d'une part cet ensemble de principes morpho-syntaxiques et sémantiques (p. ex. dans le domaine de l'ordre des mots, de l'affixation, des structures propositionnelles et des actes de parler) communs à toutes les langues ou à la plupart d'entre elles, et d'autre part les "raisons de ces règles" (quant à la nature de ces raisons ou principes, qui peuvent être métagrammaticaux et/ou cognitifs, Daube n'en dit rien). Daube considère comme condition préalable de toute recherche linguistique la connaissance de catégories et processus cognitifs qui déterminent nos sentiments, nos idées, nos jugements, nos désirs, etc., en somme tout ce que nous pouvons exprimer et communiquer par le langage. Il appelle la science qui traite de tout cela "idéologie"; elle ne doit pas seulement étudier les facultés de l'âme" (par exemple la faculté de représenter, de juger, de désirer), "mais le produit de toutes ces facultés, ou le résultat de leur exercice" (2/3). Les idées ou concepts, leur agencement en propositions, la modalisation des propositions et leur transfert vers des catégories pragmatiques telles que des affirmations, des souhaits, etc. font sûrement partie de ces résultats. Daube (tout à fait en accord avec une décision du ministre de l'Intérieur) en tire la conséquence qu'un cours de grammaire générale devra être précédé par un cours d'"idéologie", ou, selon la terminologie actuelle, de science cognitive.

Pour l'enseignement des deux sciences, Daube voit (cela est lié à son époque) une difficulté particulière: tandis que toutes les autres sciences disposent déjà d'un langage descriptif plus ou moins élaboré, on ne peut encore en dire autant de l'"idéologie" et de la "grammaire générale", car on ne peut pas simplement prendre comme point de départ les concepts traditionnels, souvent faux. Pour surmonter cette difficulté, Daube évoque deux moyens: utiliser de façon critique les formations conceptuelles imparfaites et en partie erronées et les termes ou mots utilisés jusqu'à présent pour les désigner, et les préciser toujours davantage par l'observation des faits et par des expériences; nous appellerions aujourd'hui ce procédé "rendre opératoire" les concepts.

Rien que ces brèves indications sur les intentions poursuivies par Daube dans son *Essai* suffisent à établir que Daube, et avec lui l'ensemble de la tendance des "idéologues" dans ses principes, s'étaient attelés à une tâche qui, ces derniers temps, a été de nouveau entreprise sérieusement par des philosophes, des psychologues, des informaticiens et des linguistes sous la dénomination de science cognitive ("cognitive science"). Comme cela a été si

souvent le cas, il serait tout à fait utile, à la lumière d'interrogations actuelles, de prendre au moins connaissance des tentatives des générations passées, et ceci pas seulement d'un point de vue historiographique.

#### Notes

- \*) Les ouvrages de référence ne nous renseignent guère sur la vie de Daube. Cependant, grâce à l'aide généreuse de Jacques-Philippe Saint-Gérand (Université de Poitiers) j'ai pu obtenir quelques renseignements de la Direction des Services d'Archives à Tarbes (Département des Hautes-Pyrénées), des renseignements qui n'ont encore rien de définitif (cf. Appendix 1).
- 1) Dès 1801, Bonaparte avait ordonné la suppression des Ecoles centrales, cependant, grâce au succès de son enseignement, l'école de Tarbes put encore exister jusqu'en 1804. Ensuite, toutes les écoles de ce genre furent transformées en lycées ou encore en Ecoles secondaires.
- 2) Dans la littérature récente, on ne trouve que quelques brèves mentions de Daube ou de son *Essai*. H.E.L. 41 (1982: 165), Joly 1978 (HL V.1/2: 149, 152) dans le compte rendu qu'il fait de l'édition, faite par Droixhe, de la *Grammaire philosophique* (1802) de Thiébaud; dans Chervel (1982: N° 50) et dans Bourquin (1980: 46); nulle part cependant, on ne parle d'une façon approfondie des ouvrages de Daube.
- 3) Dans son "Discours préliminaire" Daube s'adresse au "citoyen Desray" (35, quai des Augustins, éditeur et imprimeur de l'édition de 1792) qu'il appelle "mon ami". Dans ce contexte, soulignons que Daube parle plus d'une fois de l'art de l'imprimer, "cette invention divine". Le Catalogue général de la B.N. (XXXV, 117139.) note une publication de Daube sous forme de traité "De l'influence de l'imprimerie sur la Révolution" (1792, 38p.) mais ce n'est là sans doute qu'un tirage à part de son "Discours préliminaire". Nous ne saurions discuter ici le problème de savoir quel est l'auteur de l'*Essai sur les préjugés*. En tout état de cause, l'édition faite par Daube est la première, en France, de l'*Essai* (ce qui s'explique par la charge explosive contenue dans ce texte). Le problème de l'identité de l'auteur est discuté par Besthorn, qui fait le point d'une façon détaillée, de la recherche actuelle. A la suite d'analyses stylistiques approfondies, Besthorn croit pouvoir proposer le baron d'Holbach comme auteur de l'*Essai*. Pour plus de détails voir Brekle (éd.: 1988: 13-25).
- 4) Voir Vercrucy (1971) pour des renseignements bibliographiques et dans l'introduction à notre édition de l'*Essai*.

## Bibliographie

### *Oeuvres de Louis-Jaques-Joseph Daube*

- 1792 "Discours préliminaire". *Essai sur les préjugés ou de l'influence des opinions sur les moeurs et sur le bonheur des hommes; ouvrage contenant l'apologie de la philosophie*. Par (Pseudo) Dumarsais / Paul Thiry, Baron d'Holbach. Paris, chez J. Desray, quai des Augustins, n° 35, I-XXXVIII.
- 1792 "Précis historique de la vie de Dumarsais". *Essai sur les préjugés ...*, XXXIX-L.
- 1799 "Idéologie et grammaire générale" (pp. 16-18); et "Législation" (pp. 28-29). *École centrale du Département des Hautes-Pyrénées. Programme pour l'an VIII*. Tarbes, chez F. Lavigne.
- 1803 *Essai d'idéologie, servant d'introduction à la grammaire générale*. Paris chez Gide et Levraut frères, de l'imprimerie militaire, rue des SS. Pères, n° 65. An XI. (2<sup>e</sup> éd. 1805).
- 1830 *Adresse aux deux chambres*. (Signé: Daube. Bagnères 25 août 1830). (S.l.) Impr. de Dossun (s.d.), 21 pp.
- 1840 *Le psychologiste ou manuel anti-matérialiste*. Paris.
- 1842 *Question proposée par l'Académie française. Quelles sont les applications pratiques les plus utiles que l'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère?* Paris, impr. de Moquet et Hauquelin. 198 p.

### *Sources critiques*

- Besthorn, Rudolf  
1969/71 Zur Verfasserfrage des *Essai sur les préjugés*. *Beiträge zur romanischen Philologie*. 8: 10-47; 10: 13-54.
- Bourquin, Jacques  
1980 *La dérivation suffixale (théorisation et enseignants au XIX<sup>e</sup> siècle)*. Paris: Champion.
- Brekle, Herbert E. (éd.)  
1988 (Pseudo)Dumarsais / Paul Thiry, Baron d'Holbach: *Essai sur les préjugés (1792)*. Regensburg: publication aux frais de l'éditeur.
- Canet, Louis  
1897-1900 "Essai sur l'histoire du collège de Tarbes pendant la Révolution". *Bulletin local de la Société des Hautes-Pyrénées*. IV: 494-523.
- Chervel, André  
1982 *Répertoire chronologique des grammaires françaises*. Paris: I.N.R.F.
- Picavet, François  
1891 *Les idéologues. Essai sur l'histoire des idées et des théories scientifiques, philosophiques, religieuses etc. en France depuis 1798*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris: Alcan.
- Vercruyssa, Jérôme  
1971 *Bibliographie descriptive des écrits du Baron d'Holbach*. Paris: Lettres modernes, Minard.



de Viguerie, Jean  
1976 *Une oeuvre d'éducation sous l'Ancien Régime ...* Paris: Nouvelle  
Aurore.

Appendix 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

DIRECTION DES SERVICES D'ARCHIVES  
5, rue des Ursulines - 65013 TARBES  
Tél. (62) 93 40.86

TARBES, le 23 septembre 1986

LE DIRECTEUR DES SERVICES D'ARCHIVES  
DES HAUTES-PYRENEES

Ref. JFN/JH  
860/676

à

Monsieur J.-P. SAINT-GERAND  
42 C2, rue de La Quintinie  
75015 PARIS

Monsieur,

Je réponds bien tard à votre intéressante lettre du 9 juillet et vous prie de m'en excuser.

Rassembler des informations sur Daube n'a pas été facile et l'opération n'est pas achevée.

Vous trouverez ci-joint la photocopie des pages que Louis Canet a consacrées à l'École centrale de Tarbes dans le Bulletin local de la Société académique des Hautes-Pyrénées, t. IV (1897-1900), pp.494 - 523. Vous verrez qu'il est question de Daube, notamment pp. 505 et n.2, 510-511 (programme du cours d'idéologie dont Daube était chargé en l'an IX) et 511-512 (programme du cours de législation), 515,523.

Aux données fournies par Louis Canet, je puis ajouter que Louis - Jacques - Joseph Daube est décédé à Bagnères le 25 mai 1847 à l'âge de 84 ans. Epoux de dame Joséphine Rosalie Forestier, il était né à Ordizan (Hautes-Pyrénées), et était qualifié d'ancien professeur de mathématique. Les témoins venus déclarer son décès ont indiqué que son intention était d'être enterré dans sa propriété située dans la commune de Mérilheu, canton de Bagnères.

D'après cet acte il serait né entre 1762 et 1764. Malheureusement au cours de ces trois années, je n'ai pu relever dans le registres paroissiaux d'Ordizan, aucun acte le concernant : quatre ménages Daube, au moins, seraient susceptibles d'être ses parents, et aucun enfant n'est déclaré avec son prénom entre 1752 et 1768. Je n'ai pu cependant dépouiller l'année 1761 en lacune

../..

dans notre collection.

Des recherches probablement assez longues, dans les archives du cadastre, de l'enregistrement, des notaires et de l'état civil pourraient certainement apporter des informations et permettre peut être de retrouver la piste des archives de Daube consultées par L. Canet à la fin du siècle dernier.

Le document susceptible de vous intéresser, signalé par L. Canet à la p.499, n.3, de son étude, n'a pas été retrouvé dans les archives du Dr. Fontan que nous conservons. Nous n'en possédons malheureusement qu'un exemplaire mutilé dans lequel ce qui concerne Daube est incomplet. Je vous adresse photocopie de ce qui le concerne (A.D.H.P., non coté, placé en L 643).

J'ajoute la photocopie du programme de l'an VIII dans lequel il est fait mention de ses cours (A.D.H.P., L 643/11).

La Bibliothèque municipale de Tarbes (rue André Fourcade, 65000 Tarbes), conserve les programmes de l'école centrale qui nous manquent, soit les programmes des ans IV,V et IX. Le programme de l'an IV contient d'après ce que m'a dit le bibliothécaire, la matière développée du cours de Daube.

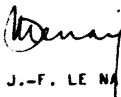
Cette même bibliothèque conserve encore deux ouvrages de Daube :

- Le psychologue ou manuel anti-matérialiste, Paris, 1840.
- Question proposée par l'Académie française. Quelles sont les applications pratiques les plus utiles que l'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère ? Examen de cette question par M. Daube, ancien professeur de législation..., Paris, 1842.

Bien que L. Canet qualifie Daube d'ancien doctrinaire, la thèse de J. de Viguieris, Une oeuvre d'éducation sous l'Ancien Régime..., Paris 1976, n'en fait pas mention.

Regrettant de ne pouvoir pour l'instant vous fournir de plus amples renseignements et restant néanmoins à votre disposition, je vous prie d'agréer, M. le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur,



J.-F. LE NAIL.

Appendix 2

L 643

R A P P O R T  
FAIT PAR LE JURI  
D'INSTRUCTION PUBLIQUE,  
A L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT  
DES HAUTES - PYRÉNÉES,

*DE ses nominations aux places de l'École  
centrale, et des motifs qui ont déterminé  
son choix.*

CIToyENS ADMINISTRATEURS,

LA loi, en attribuant au juri d'instruction publique la nomination aux diverses places des écoles centrales, l'a soumise à la sanction des administrations de département. C'est donc à nous, après avoir fait nos choix en notre ame et conscience, à vous les présenter avec les motifs qui les ont déterminés. Déjà vous avez approuvé notre nomination à la place de bibliothécaire et à celles de professeur de mathématiques, d'histoire naturelle, de physique et de chimie expérimentales et de législation. Nous nous sommes

A 2

( 13 )

et du droit des gens, lui avait fait consciemment mêler par goût ses connaissances à celles qu'il devait enseigner par état. La révolution française le trouva donc imbu des grands principes qu'elle consacra. Il en avait déjà conçu les bases; et son explosion développa tellement son génie politique, que dès les commencemens de cette révolution, il mérita l'honneur d'être chargé de donner des leçons publiques sur la législation, dans un lieu établi à Paris, sous les auspices de l'assemblée constituante.

Le citoyen Daube a mis sous les yeux du juri des fragmens de ses leçons législatives, et trois manuscrits sur différens objets politiques, qui suffisent pour donner une haute idée de son savoir en ce genre, de la solidité de ses principes, et de sa manière d'enseigner. C'est par l'étenue d'une doctrine également saine et profonde, que même dans le cas où les autres aspirans à la même place le seraient présentés au concours avant sa nomination, il aurait obtenu sur eux une préférence certaine; encore que leurs ouvrages ne fussent pas au-dessous du mérite qui peut servir à la hauteur de cet enseignement.

Telles sont, CITOYENS ADMINISTRATEURS, les nominations du juri, que vous avez approuvées par un premier arrêté, d'après les motifs diffusés sans doute qu'il vous avait présentés, mais dont un plus grand développement lui a paru convenable, tant pour votre satisfaction, que pour mieux instruire le public du mérite des hommes à qui le juri a confié l'instruction de la jeunesse.

( 4 )

occupés avant toutes choses de remplir ces places; parce qu'elles supposent des dépôts de livres des collections choisies dans les trois règnes de la nature, et une réunion de machines; objet précieux dont on ne saurait trop tôt préparer le local et former le recueil.

Les citoyens que nous avons nommés à ces cinq places, sont d'un mérite tellement connu et ont acquis une telle réputation de savoir, chacun dans son genre, que le juri a cru pouvoir leur appliquer la loi du 1.<sup>er</sup> germinal relative aux savans connus, qui permet de les nommer, quoique absens, et qui par conséquent, n'a subjetté pas au concours ces hommes déjà distingués par leurs écrits ou par un long exercice et de grands succès dans l'enseignement public.

Cependant, pour ne pas cisailier le rapport que vous doit le juri de ses travaux, il va d'abord reprendre ses premières nominations que vous avez déjà sanctionnées, et vous en rappeler les motifs; ensuite, il vous annoncera ses nominations postérieures; et les titres des candidats qui les ont obtenues: c'est ainsi que, par le même écrit, il présentera aux yeux de l'administration centrale et du public l'ensemble de ses opérations et l'entière organisation de l'école centrale des Hautes - Pyrénées.

Pour faire ce rapport avec méthode, le juri va vous annoncer, CITOYENS ADMINISTRATEURS, ses différentes nominations en autant de chapitres, dans lesquels il vous fera connaître tous les candidats qui

Appendix 3

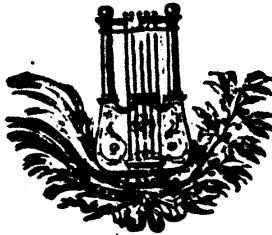
11

4643

**ÉCOLE CENTRALE**  
**DU DÉPARTEMENT**  
**DES HAUTES-PYRÉNÉES.**

---

**P R O G R A M M E S**  
**P O U R L'AN VIII**



**A T A R B E S,**  
**CHEZ F. LAVIGNE, RUE DE LA LOI, N.° 151.**

---

**AN VIII.° RÉPUBLICAIN.**

---

(16)

pas néanmoins lui refuser absolument cette propriété, etc. Caractères auxquels on reconnaît les bonnes eaux : manière de purifier celles qui sont impures. Comment on peut rendre douces les eaux salées. Eaux minérales : leur division en quatre classes ; eaux acidules, eaux salées, eaux sulfureuses, eaux ferrugineuses : méthode pour les reconnaître et les imiter. Observations sur les eaux cuivreuses et arsénicales. Force de l'eau convertie en vapeur. Marmite de Papin : pompes à feu, leur construction, leur mécanisme, leurs effets.

VIII. Propriétés du *fluide électrique*. Nous considérerons le fluide électrique comme composé de deux fluides différens, qui, dans l'état ordinaire des corps, sont neutralisés l'un par l'autre, et qui se dégagent lorsque les corps donnent des signes d'électricité. Les molécules de chacun de ces fluides se repoussent entre elles, et les molécules de l'un attirent les molécules de l'autre. Les attractions et répulsions électriques s'exercent, comme l'attraction newtonienne, en raison inverse du carré des distances. Au moyen de ces principes et de quelques conséquences qui en dérivent naturellement, on rend compte des attractions et répulsions électriques, du pouvoir des pointes pour attirer le fluide électrique, des phénomènes de la bouteille de Leyde, de l'électrophore, de l'électromètre, de la canne électrique, de l'expérience des conjurés, des batteries électriques, de la lampe électrique, etc. Nous démontrerons qu'il existe une analogie parfaite entre le fluide électrique et la matière du tonnerre ; et dès-lors on sentira l'utilité des paratonnerres pour préserver un édifice de la foudre : nous ferons connaître comment il faut les construire et les disposer. Nous terminerons l'électrologie par les procédés qu'on doit employer lorsqu'on administre l'électricité aux malades à qui elle peut être utile. Nous ferons connaître son influence sur le règne animal et végétal.

---

## IDÉOLOGIE ET GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

*Professeur, DAUBE.*

**L**A grammaire générale ne peut être fondée que sur la connaissance de nos facultés... Idée de l'analyse... Des sentimens dominans... De l'abstraction... De l'attention... L'attention n'est pas  
le

( 17 )

le sentiment transformé... Réponse à un raisonnement; par lequel on a prétendu prouver le contraire... De la mémoire... La mémoire n'est pas le sentiment affaibli ou renouvelé... Différence de la mémoire et du souvenir... De la comparaison... Du rapport... Différence entre la comparaison et le rapport... Du jugement... De la sensation... Du raisonnement... De la réflexion... De l'imagination... Fausse idée qu'on en a donnée... Idée qu'il faut s'en former... Liaison des différentes facultés de l'entendement entr'elles.

Différence entre *manquer* et *être privé*... Du besoin... De l'inquiétude... Du désir... Des passions... Liaisons de ces dernières... Facultés entr'elles... De la volonté... Elle n'est pas le sentiment modifié... Division de toutes nos facultés en deux classes... De la raison... De la faculté première.

Méthode qu'on a suivie dans l'examen des facultés qui composent la pensée... Règles de cette méthode... Pour connaître les objets, il faut les décomposer... On doit s'attacher à découvrir la liaison des parties... On doit inventer des abréviations... Ce que c'est qu'analyser... L'analyse est la seule méthode d'instruction.

Nos sentimens ne sont pas dans nos organes... Ils sont dans l'ame. i. Comment le sentiment devient sensation... Difficulté du problème, exposée par Dalember... par Condillac... Examen des principes de la solution de ce dernier... Nous n'avons pas besoin du Toucher pour être assurés de l'existence des causes extérieures... Faux principes posés par Condillac, pour expliquer l'idée de l'étendue... Contradiction de cet auteur... On tire plus naturellement l'idée de l'étendue, du sentiment du mouvement, que de celui du Toucher... Condillac confond, mal-à-propos, l'idée de solidité avec l'idée de résistance... Le sentiment du Tact ne donne pas toujours l'idée de résistance... La marche suivie par Condillac pour la solution du problème, n'est pas fondée sur les faits... Condillac n'explique pas mieux comment nous parvenons à distinguer notre corps des corps étrangers... Nous éprouvons des sentimens en nous, et nous concluons que ces sentimens sont hors de nous : cette singulière conséquence ne s'explique ni par le sentiment du Toucher, sans l'aide du raisonnement... ni avec le secours du raisonnement... Le sentiment du mouvement suffit pour nous faire distinguer notre corps des corps étrangers... Condillac donne une fausse idée des corps... Il tombe dans l'erreur des idéalistes... En adoptant les principes

C



( 18 )

de Condillac, on n'aurait pas plus de moyens pour la solution du problème. . . Le matérialisme est une conséquence directe de ses principes. . . Deux vices qu'on peut y remarquer. . . Défaut de tous les raisonnemens employés pour établir la distinction de l'ame et du corps.

La statue ne s'identifie pas avec ses sensations, comme le croit Condillac. . . Raisonnement de cet auteur, qui prouve contre lui. . . Toute la solution qu'il donne du problème, est fondée sur un équivoque. . . La supposition qu'il emploie pour éclaircir sa solution, rend le problème encore plus inexplicable. . . On peut le regarder comme insoluble. . . Ce qui arriva à l'aveugle de *Chefelden*, ne prouve rien en faveur de la solution de Condillac.

### 2.<sup>me</sup> P A R T I E .

Par quels moyens l'homme peut transmettre ses pensées. . . Etat de la question. . . Examen de l'opinion de Rousseau, sur ce sujet. . . Du langage d'action. . . Du langage articulé. . . Comment l'homme a pu substituer le langage articulé au langage d'action. . . De l'écriture et de ses différentes espèces. . . Invention de l'écriture alphabétique. . . Ses avantages. . . De l'alphabet. . . Avantages d'un alphabet universel. . . Inconvéniens inévitables qu'il présenterait. . . Des voyelles. . . Des consonnes et de leur division. . . Division des syllabes en phisiques et usuelles. . . Examen du sentiment de *Beauzée*. . . Des diphtongues. . . Nécessité d'une réforme dans notre alphabet. . . Avantages qui en résulteraient. . . Bases de cette réforme. . . Des mots, considérés comme signes de nos idées. . . Examen de quelques principes de Condillac. . . Comment les langues sont des méthodes analytiques.



( 28 )

---

# L É G I S L A T I O N .

*Professeur , D A U B E .*

---

## *NATURE DE L'HOMME, ET ÉTAT DE NATURE.*

**L**E préliminaire indispensable de l'étude de la législation, est la connaissance de la nature de l'homme... Analyse abrégée de ses facultés... Les erreurs... la mauvaise éducation... les préjugés... l'opinion... l'exemple, sont la source des vices et des malheurs de l'homme... Le remède en est dans le perfectionnement de sa raison et dans la recherche de la vérité... De la conscience... Examen de l'opinion de Rousseau sur la conscience... De la moralité... De l'état de nature... Analyse critique du discours de Rousseau sur l'origine de l'inégalité des conditions, où on établit, contre lui, que l'état de nature, comme il l'entend, est un état purement imaginaire... que la situation des sauvages est plus à plaindre qu'à envier... que l'établissement du droit de propriété n'est pas une suite nécessaire de la société... que c'est à la propriété, et non à la société, qu'on doit attribuer tous les inconvéniens que Rousseau reproche à la dernière... Enfin, on oppose au tableau faux ou exagéré que Rousseau a fait de l'état de société, quelques-uns des avantages qu'il procure.

## *DROIT NATUREL.*

Sentimens des anciens sur le droit naturel... Socrate... Platon... Aristote, etc... Sentimens des modernes... Montagne... Bacon... Hobbes... Grotius... Puffendorf... Précis de l'ouvrage de Burlamaqui... Ce qu'il faut entendre par droit naturel... Ce droit n'a pas de bornes... Il n'y a pas d'obligation dans l'état de nature... Les actions n'y sont pas imputables... Réponse à quelques objections... De la loi naturelle... Tous les préceptes de cette loi se réduisent à un... Conséquences qui en résultent... La loi naturelle est modifiée par la société... Lois positives... Lois fondamentales... Caractères qui distinguent ces différens ordres de lois... Une déclaration des droits doit contenir les principes des différens ordres

( 29 )

de lois... Elle ne diffère des lois fondamentales que par la forme de l'énonciation... Caractères d'une bonne déclaration des droits... Du pacte social... Formule de ce pacte... Analyse critique de la déclaration des droits et des devoirs de la constitution de l'an 3... Esquisse d'une déclaration des droits contenant les principes de tous les différents ordres de lois... Une déclaration des droits est-elle nécessaire? Quelle est sa place? Modifications dont elle est susceptible relativement aux lois constitutionnelles... aux lois civiles...

*Analyse critique du Gouvernement civil de LOCKE.*

Chap. 1.<sup>er</sup> De l'état de nature... 2.<sup>er</sup> De l'état de guerre... 3.<sup>er</sup> De l'esclavage... 4.<sup>er</sup> De la propriété... 5.<sup>er</sup> Du pouvoir paternel... 6.<sup>er</sup> De la société politique et civile... 7.<sup>er</sup> Du commencement des sociétés politiques... 8.<sup>er</sup> Des fins de la société et du gouvernement politique... 9.<sup>er</sup> Des diverses formes des sociétés... 10.<sup>er</sup> De l'étendue du pouvoir législatif... 11.<sup>er</sup> Du pouvoir législatif, exécutif et confédératif d'un état... 12.<sup>er</sup> De la subordination des pouvoirs de l'état... 13.<sup>er</sup> De la prérogative... 14.<sup>er</sup> Du pouvoir paternel, du pouvoir politique et du pouvoir despotique considérés ensemble... 15.<sup>er</sup> Des conquêtes... 16.<sup>er</sup> De l'usurpation... 17.<sup>er</sup> De la tyrannie... 18.<sup>er</sup> De la dissolution des gouvernements.

*Analyse du contrat social de ROUSSEAU.*

L I V R E P R E M I E R.

Chap. 1.<sup>er</sup> Sujet du premier livre... 2.<sup>er</sup> Des premières sociétés... 3.<sup>er</sup> Du droit du plus fort... 4.<sup>er</sup> De l'esclavage... 5.<sup>er</sup> Qu'il faut toujours remonter à une première convention... 6.<sup>er</sup> Du pacte social... 7.<sup>er</sup> Du souverain... 8.<sup>er</sup> De l'état civil... 9.<sup>er</sup> Du domaine réel...

*Les élèves rendront compte, de vive voix, des lectures et des explications qu'on a faites sur tous ces objets, ou liront les extraits écrits qu'ils en ont fait de mémoire.*